

VILLE
DE
GODERVILLE



Goderville, le 3 février 2022

Le Maire de Goderville
à
Monsieur Emmanuel LECLERC
Directeur d'AGY Lin
Goderville

Monsieur le Directeur,

Nous faisons suite à votre courrier du 24 janvier 2022 et à notre récente conversation téléphonique pour vous confirmer notre agrément quant aux opérations dont vous devez prévoir la future mise en œuvre en cas d'arrêt définitif de l'activité de votre nouveau site situé à la Veslière.

À savoir :

- Couper les arrivées d'électricité,
- Couper les arrivées d'eaux,
- Eliminer les éventuels stocks de produits polluants présents sur site,
- Evacuer les stocks de produits (paille, lin, anas, ...)
- Vider les cuves de Gazole Non Routier,
- Démontez et évacuez les machines, véhicules et équipements spécifiques,
- Nettoyer le site,
- Vider la fosse septique et le déboureur-déshuileur par un vidangeur agréé,
- Fermer les accès du site.

Les grandes lignes de cette procédure nous paraissent satisfaisantes, mais devront certainement être réactualisées dans le futur si un démantèlement devait s'envisager.

La plupart d'entre elles ne semblent en effet pouvoir être menées à bien que par des entreprises spécialisées et agréées avant que ce site n'héberge un jour de nouvelles activités en toute sécurité.

Dans l'attente sincère de voir dans l'immédiat se réaliser les étapes de votre complète installation sur le site de La Veslière.

Cordialement.



LE MAIRE ADJOINT

M. GÉRON

Frédéric CARLIÈRE
Maire de Goderville